

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 6

Buchbesprechung: École théorique et pratique d'orientation militaire, à l'usage des troupes de toutes armes [A. de Vaucresson]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps de guerre, trouvera la première, sur les lignes d'opérations de l'armée, les obstacles énumérés dans le programme ci-dessus ; à elle incombera le soin de les aplanir ; la première, aussi, elle arrivera sur le champ de bataille : pourquoi ne pas lui donner les moyens de l'organiser ? Les 4^mes pelotons, réunis sous la direction d'un officier d'une arme spéciale, seront en mesure d'y construire rapidement des tranchées-abris, des épaulements rapides, de jeter sur le terrain quelques abatis, d'y préparer la défense d'un bois, d'un cours d'eau, d'un village. A notre sens, cette création réalise un progrès très sérieux, et nous devrions nous hâter de l'imiter. Nous ne doutons pas, du reste, que cette idée de pionniers à cheval ne fasse rapidement son chemin.....

La première, à l'exemple de la Prusse, l'Autriche a établi chez elle le service obligatoire pour tous les citoyens. (Loi du 5 décembre 1868.) La durée du service est de 12 ans, dont 3 dans l'armée active, 7 dans la réserve, et 2 dans la landwehr. Le contingent annuel est d'environ 9,5000 hommes.

L'Autriche dispose, en cas de guerre :

D'une armée active de 800,000 hommes, soit 600,000 combattants ; d'une landwehr de 505,000 hommes, soit 275,000 combattants ; total des forces mobilisables, en cas de guerre, environ 850,000 hommes (combattants).

BIBLIOGRAPHIE.

Ecole théorique et pratique d'orientation militaire, à l'usage des troupes de toutes armes, par A. de VAUCRESSON, chef de bataillon au 2^{me} zouaves. Limoges, 1875, broch. in-12. V. Charles.

L'auteur, frappé de l'importance qu'il y a à ce qu'une troupe puisse toujours savoir où elle se trouve et dans quelle direction elle doit marcher pour se rendre au but qui lui a été désigné, a cherché quelques méthodes simples et faciles d'orientation propres à être comprises du soldat. Les principes posés ne présentent rien de nouveau ; c'est toujours l'orientation à l'aide de la boussole, du soleil ou des étoiles, et en particulier de l'étoile polaire, mais le mérite de cet opuscule est le tact avec lequel l'auteur a su choisir tout ce qui est strictement nécessaire à une troupe pour trouver son chemin en éliminant tous les détails trop minutieux qui embrouilleraient les idées de soldats peu développés. Nous voudrions voir cette école d'orientation introduite, non pas dans les écoles militaires, le programme est déjà assez chargé sans l'augmenter encore, mais dans les écoles primaires. Quelques leçons suffiraient pour donner aux enfants les notions élémentaires nécessaires et en procédant comme M. le commandant Vaucresson l'a fait avec sa troupe, ces leçons seraient une véritable récréation pour les écoliers, surtout pour ceux de la campagne, qui y trouveraient, groupés dans un ordre logique, bon nombre de faits naturels qui leur sont familiers.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Circulaire du Département militaire fédéral.

Berne le 7 mars 1875.

Les propositions pour la nomination des commandants des régiments d'infanterie devant être faites prochainement, et comme, outre les officiers de l'ancien état-major fédéral, on sera dans le cas d'appeler aussi, dans les différentes divisions de l'armée, des commandants de bataillon capables pour occuper ces places, nous avons l'honneur de vous inviter à communiquer au département soussigné les noms des chefs de bataillon que vous jugeriez qualifiés à cet effet, vous priant d'y ajouter pour chacun d'eux leur année de naissance ainsi que leur état de service complet.